Docusign Envelope ID: 42DE793D-A219-889F-80C0-2EFE0A3047B0

HL FINANCES

Société A Responsabilité Limitée au capital social de 7 134,61 €
Siège social : 1 rue Edith Cavell à (35000) RENNES
RCS RENNES 424 240 059

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DES ASSOCIES DE LA SOCIETE "HL FINANCES"

EN DATE DU 30 JUIN 2026

[…]

Les associés de la société HL FINANCES, Société A Responsabilité Limitée au capital social de 7 134,61 €, dont le siège social est situé 1 rue Edith Cavell à (35000) RENNES, et qui est immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 424 240 059, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Gérant.

Sont présents ou représentés et ont émargé la feuille de présence en entrant en séance :

- Monsieur Jean-Luc HEBERT, Gérant et Associé titulaire de 303 parts sociales en pleine propriété et 165 parts en usufruit ;
- Monsieur Gautier HEBERT, Associé titulaire de 55 parts en nue-propriété ;
- Madame Marie HEBERT, Associée titulaire de 55 parts en nue-propriété ;
- Madame Victoire HEBERT, Associée titulaire de 55 parts en nue-propriété.

La société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL, Commissaire aux comptes de la société a été régulièrement convoquée.

Monsieur Jean-Luc HEBERT, ès-qualités de Gérant et associé, préside l'Assemblée.

Madame Victoire HEBERT, ès-qualités d'associée, est désignée comme Secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Luc HEBERT, après avoir constaté que les associés présents ou représentés totalisent l'intégralité des parts sociales qui composent le capital social de la société, devait déclarer l'Assemblée valablement constituée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. […]

8. Expiration du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et décision de non-renouvellement ;

9. Pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités

[…]

Docusign Envelope ID: 42DE793D-A219-889F-80C0-2EFE0A3047B0

VIII. EXPIRATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DECISION DE NON-RENOUVELLEMENT

Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL, désigné lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 29 septembre 2020 prend fin à l'issue des présentes décisions.

Le Gérant devait préciser que la société ne dépasse pas à la clôture de l'exercice 2025, les critères relatifs au total du bilan et au chiffre d'affaires hors taxe, prévus par la loi en matière de nomination obligatoire d'au moins un Commissaire aux comptes.

Précisément, les sociétés sous forme de Société à Responsabilité Limitée doivent nommer au moins un Commissaire aux Compte lorsque deux des trois seuils suivants sont dépassés à la clôture d'un exercice :

- Total du bilan : 5 000 000 € ;
- Chiffre d'affaires hors taxe : 10 000 000 € ;
- Nombre moyen de salariés : 50.

Le Gérant devait également préciser que la société ne détient pas le contrôle d'une autre société.

Le Gérant devait proposer de ne pas renouveler les mandats du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant, cette nomination n'étant plus obligatoire.

Les résolutions suivantes devaient dès lors être mises aux voix :

SIXIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale prend acte que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL prend fin à l'issue des présentes décisions de la collectivité des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'Assemblée des associées, constatant l'absence d'obligation légale de la société de désigner un ou plusieurs Commissaires aux comptes, décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL. »

Mise aux voix, cette résolution est adoptée
à l'unanimité des associés présents ou représentés

IX. POUVOIRS A DONNER EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

SEPTIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au cabinet STRATÉYS, Société d'Avocats, sise 20 rue du Bourg Nouveau à (35000) RENNES à l'effet de procéder aux formalités liées aux résolutions ci-dessus adoptées et notamment :

- la réalisation de toutes formalités de mise à jour auprès du registre du commerce et des sociétés ;
- la réalisation de toutes formalités de mise à jour auprès du registre des bénéficiaires effectifs ainsi que l'autorisation de recevoir le récépissé du registre des bénéficiaires effectifs ;
- et plus généralement, à procéder à toutes formalités de modification, rectification ou suppression des données et informations relatives à ladite société auprès de l'INPI. »

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité
des associés présents ou représentés.

Docusign Envelope ID: 42DE793D-A219-889F-80C0-2EFE0A3047B0

[…]

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL
Monsieur Jean-Luc HEBERT
Gérant

Signé par :
HEBERT Jean-Luc
A4701635EDB24B0...